

Interpellation présentée par le député :
M. Eric Stauffer

Date de dépôt : 29 novembre 2009

Interpellation urgente écrite

Manifestation anti-OMC: qui a donné instruction à la Police de ne pas intervenir?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Samedi 28 novembre, de nombreuses voitures ont été brûlées ou saccagées et la manifestation anti-OMC a tourné à l'émeute à travers les rues de Genève.

Des vitrines ont également été brisées par des personnes cagoulées qui ont semé la violence, la peur et la désolation.

Ce n'est, hélas, pas la première fois qu'une manifestation anti-OMC ou autre G8 se termine de cette pitoyable façon.

Il m'a été rapporté samedi 28 novembre, que durant la manifestation, la police avait reçu l'ordre de ne pas intervenir et de rester en retrait de manière discrète contre les auteurs de trouble, ces ordres venant d'en haut.

Y a-t-il eu une volonté politique de laisser faire les casseurs ? Cela signifierait qu'on aurait laissé po urrir la situation alors que la manifestation aurait dû être suspe ndue dès les pr emiers actes de violences qui ont commencé déjà à la rue de la Corratierie, c'est-à-dire au tout début du cortège.

En prenant le risq ue d'autoriser une manifestation qui allait nécessairement déboucher sur des actes de violence, le Conseil d'Etat a déjà fait preuve d'une grande irresponsabilité. Il laissait la porte grande ouverte à ce qui allait se produire. Mais l'ordre de ne pas intervenir contre la violence – si elle est avérée – serait d'une tout autre gravité. Cela signifierait qu'il existe une complicité entre le Gouvernement et les com ités d'organisation de la

manifestation qui compte des personnalités du milieu associatif et politique genevois. Cela démontrerait une réelle connivence entre ces milieux qui se connaissent et sont proches les uns des autres.

Plus grave, il y aurait un laxisme, voire même une connivence, envers des groupes ultra-violents qui sont venus faire de la casse à Genève, comme d'autres vont faire de la plongée aux Maldives.

Les résidents genevois en ont assez de ces enfants gâtés du capitalisme qui viennent pourrir notre cité, où une grande partie de la population connaît de réelles difficultés. Toute faiblesse du pouvoir politique à leur égard est inacceptable et nous ne pouvons que nous inquiéter face à cette absence de fermeté.

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

Question :

Qui a donné l'instruction à la Police de ne pas intervenir, alors que les casseurs commençaient déjà à sévir durant la manifestation et à commettre des actes de violence et de déprédation?